



LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHÅNDBÅLL

ANNUAIRE
2020-2021

Guide des compétitions

COMITÉ PARIS
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ SEINE
ET MARNE
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ
YVELINES
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ
ESSONNE
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ
HAUTS
DE SEINE
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ SEINE
SAINT DENIS
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ VAL
DE MARNE
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ
VAL D'OISE
FFHÅNDBÅLL



LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74
5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

 ligue Île-de-France de handball

 @IdFhandball

RÈGLEMENT DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	p. 3
RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COC ÎLE-DE-FRANCE	p. 4
TITRE 1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX	p. 4
TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS	p. 4
A – Aménagement des règlements généraux de la FFHandball	p. 4
B – Guide des sanctions financières de la commission sportive	p. 7
C – Horaire des rencontres	p. 7
D – Équipes réserves	p. 7
TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES	p. 8
A – Généralités masculins et féminines	p. 8
B – Repêchage masculins et féminins	p. 8
C – Championnats régionaux plus de 16 ans masculins – saison 2020-2021	p. 9
1. <i>Pré-nationale</i>	p. 9
2. <i>Excellence</i>	p. 10
3. <i>Honneur</i>	p. 11
D – Grille des montées et descentes – championnats masculins – saison 2020-2021	p. 12
E – Championnats régionaux plus de 16 ans féminins – saison 2020-2021	p. 14
1. <i>N3 Régionale</i>	p. 14
2. <i>Pré-nationale</i>	p. 15
3. <i>Excellence</i>	p. 16
F – Grille des montées et descentes – championnats féminins – saison 2020-2021	p. 17
G – Championnat vétérans – saison 2020-2021	p. 19
TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES	p. 20
A – Forfait	p. 20
B – Nombre d'équipes d'un même club en championnat	p. 20
C – Mode de remplacement des équipes jeunes si un comité ne peut pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux	p. 20
D – Championnat de France moins de 18 ans masculins de la saison N+1	p. 21
E – Championnat de France moins de 17 ans féminines de la saison N+1	p. 21
F – Championnat régional moins de 18 ans masculins	p. 22
G – Championnat régional moins de 18 ans féminines	p. 23
H – Championnat régional moins de 15 ans masculins	p. 24
I – Championnat régional moins de 15 ans féminines	p. 25
J – Challenge régional moins de 13 ans masculins & féminines	p. 26
TITRE 5 – COUPE DE LA LIGUE – RÈGLEMENT PARTICULIERS	p. 27
TITRE 6 – CALENDRIER DES COMPÉTITIONS	p. 28
A – Calendrier masculin	p. 28
B – Calendrier féminin	p. 29
TITRE 7 – GRILLES DES COMPÉTITIONS	p. 30

RÈGLEMENT DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1. LE CODE DU SPORTIF

Tout sportif, débutant ou confirmé, s'engage à :

- se conformer aux règles de jeu
- respecter les décisions de l'arbitre
- respecter adversaires et partenaires
- refuser toute forme de violence et de tricherie
- être maître de soi en toutes circonstances
- être loyal dans le sport et dans la vie
- être exemplaire, généreux et tolérant

2. LE FAIR-PLAY

Pas de sport sans *fair-play*

Être *fair-play*, c'est attacher plus d'importance au sport qu'à la victoire

Le *fair-play*, c'est non seulement le respect de la règle écrite, mais aussi celui de la règle non écrite.

Gagner, c'est bien ! Gagner à tout prix, c'est moche !

Gagnant ou perdant mais toujours *fair-play*.

La victoire sur autrui c'est bien

La victoire sur soi-même c'est mieux

Le bien le plus précieux du sport c'est le *fair-play*.

Fais-nous rêver en jouant <i>fair-play</i> Que le beau jeu rime avec paix	Respectes strictement les règles de jeu Et rends tes supporters heureux	Respectes l'arbitre sans contester Pour nous montrer ta loyauté	Respectes les adversaires comme tes partenaires Et laisses tes colères aux vestiaires	Bannis la violence de ton comportement Restes maître de toi à tout moment	Acceptes la défaite en ayant tout donné Et fêtes ta victoire avec solidarité	Fais-nous rêver, montre-nous ta solidarité Alors nos rêves seront réalité
--	--	--	--	--	---	--

Article 36 : catégories d'âges de la ligue Île-de-France pour la saison 2020-2021 :

- Masculins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans
- Féminins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans

catégories	années d'âges autorisées	surclassement autorisé en championnat régional
plus de 16 ans masculins	2003 et avant	2004 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
plus de 16 ans féminines	2003 et avant	2004 et 2005 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
moins de 18 ans masculins & féminines	2003, 2004, 2005	2006 (dans le respect de l'article 36.2.5 des RG FFHandball ou l'article 36.2.5 des RP IDF)
moins de 15 ans masculins & féminines	2006, 2007, 2008	Aucun
moins de 13 ans masculins & féminines	2008, 2009, 2010	Aucun

RÈGLEMENTS PARTICULIERS DE LA COC ÎLE-DE-FRANCE

TITRE 1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles 75 à 110 des règlements généraux de la FFHandball sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur la ligue Île-de-France, en application de leur article 1^{er} : « Les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHandball. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle. »

TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Préambule

Les articles des règlements généraux suivants sont aménagés sur le territoire d'Île-de-France. Pour en simplifier la lecture, chaque aménagement fait référence à l'article des règlements généraux dont il dépend, s'il existe.

Les tarifs des pénalités financières liées à des sanctions sportives ont été aménagés sur le territoire d'Île-de-France, aussi, lorsqu'un article des règlements généraux de la FFHandball fait référence « au guide financier de l'annuaire fédéral », vous devez vous reporter au guide financier de la commission sportive du territoire d'Île-de-France (point 2b des présents règlements). En cas d'omission dans le guide financier sportive de ligue, c'est le tarif du guide financier de l'annuaire fédéral qui s'applique.

A – Aménagement des règlements généraux de la FFHandball

Article 36.2.5 : Surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après un match joué en moins de 18 ans région, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu **sauf** sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) sélectionné pour les stages interligue pourra être autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans sous réserve :

- de l'avis du CTF départemental concerné,
- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,
- de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1^{er} juin de l'année civile en cours, autorisant le surclassement dans la catégorie supérieure.

Ces demandes ne seront validées qu'après accord conjoint de l'ETR IDF (composée des CTF départementaux et ligue, du CTS et/ou CTN responsable du PPF Île-de-France) et du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du Pôle Île-de-France.

L'autorisation ne sera effective qu'après enregistrement dans Gest'hand sous peine de match perdu par pénalité par la COC territoriale

Une fois l'accord donné et après un match joué en compétition régionale moins de 18 ans, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu **sauf** sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Article 87 : durée des matchs et règles de jeu

	JOUEURS PARTICIPANTS	TAILLE BALLONS	TEMPS DE JEU	AVERTISSEMENT	EXCLUSION
MASCULINS	plus de 16 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 15 ans	54-56 T2	2 x 25'	X	2'
FÉMININES	plus de 16 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 15 ans	50-52 T1	2 x 25'	X	2'

JOUEURS PARTICIPANTS		TOURNOIS À 3 CLUBS			TOURNOIS À 4 CLUBS		
masc.	fém.	temps de jeu	avertissement	exclusion	temps de jeu	avertissement	exclusion
plus de 16 ans	plus de 16 ans	2 x 25'	X	2'	2 x 15'	X	1'
moins de 18 ans	moins de 18 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 15 ans	moins de 15 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 13 ans	moins de 13 ans	2 x 15'	X	1'	2 x 10'	X	1'

- Série de jets de 7 m : Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales
- Organisation de tournois : Voir articles 3.4 du règlement général des compétitions nationales
- Pour tout cas non prévu, la COC déterminera les temps de jeu à appliquer

Article 90 : Délégués territoriaux

Les commissions d'organisation des compétitions s'assurent du bon déroulement de celles-ci.

À cette fin, elles ont la possibilité de désigner, à leur initiative ou sur la demande d'un club (attention la demande devra être faite au minimum 15 jours avant le match concerné), un délégué officiel.

Les délégués désignés par la commission d'organisation des compétitions, à la demande des clubs, sont à la charge des clubs demandeurs. Le délégué officiel remplit un rôle d'accompagnateur. À cet égard il doit adresser dans les 48 heures un rapport à la commission d'organisation des compétitions compétente, quelles que soient les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rencontre. Une place lui est réservée à la table de marque. Le délégué officiel ne peut se substituer à un accompagnateur de juge-arbitre jeune ou à un juge-superviseur d'arbitre.

En aucun cas, le délégué officiel ou tout autre officiel ou tout élu ne peut intervenir sur le déroulement d'une rencontre. Les juges-arbitres restent seuls responsables de la direction du jeu.

Le délégué fait l'objet d'un défraiement (indemnité forfaitaire et forfait kilométrique) selon les barèmes votés en assemblée générale régionale chaque saison ou par le bureau directeur hors assemblée générale. Ce défraiement est à la charge du club sanctionné (dans le cas d'un huis clos), du club demandeur ou de l'instance organisatrice (en cas de désignation d'un délégué à l'initiative de la commission d'organisation des compétitions).

Article 92 : Situations particulières relatives à l'arbitrage en ligue Île-de-France à appliquer sur les matchs jeunes et adultes

Si le ou les juges-arbitres désigné(s) par la commission territoriale d'arbitrage ne se présente(nt) pas, il y a lieu d'appliquer les procédures décrites ci-après. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité pour les deux équipes.

Cas particuliers (catégorie de moins de 13 ans à moins de 18 ans) : si aucun arbitre n'est désigné par la commission territoriale d'arbitrage ou si les arbitres désignés ne sont pas présents à l'heure du match, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver un arbitre de son club, le cas échéant, application du règlement ci-dessous.

Si les juges-arbitres désignés ne sont pas présents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les officiels responsables doivent prendre les mesures nécessaires conformément aux dispositions décrites ci-dessous pour procéder à leur remplacement. La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officent que si les juges-arbitres officiels ne sont pas présents, en tenue et prêts à officier à l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Le remplacement des juges-arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.

- S'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours,
- En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- À défaut de tout juge-arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).

Article 93 : formalités administratives préalables à une rencontre régionale

La saisie des conclusions de match se fait exclusivement par informatique via Gest'Hand (www.gesthand.net).

Chaque club recevant ou organisateur est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la COC d'Île-de-France au plus tard 30 jours avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'horaire.

Pour les compétitions se déroulant sur plusieurs phases, la COC informera les clubs des délais maximum d'envoi des conclusions de match lorsque le délai d'un mois serait impossible à respecter.

Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé au 2^e alinéa.

La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

En cas de non observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision de d'application de la sanction (article 152 des règlements généraux).

Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) 8 jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré perdant du match par pénalité.

Cette sanction entraîne les pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (article 109).

Dans le cas où le club visiteur est sans nouvelle du club recevant ou organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la COC IDF dans un délai de 15 jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

En cas de modification (date, lieu, horaire) sollicitée par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai de 30 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue dans l'article 109 des règlements généraux).

Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre.

Article 94.1.3 : modification de date, d'horaire et de lieu d'une rencontre

Toute demande de modification de date (et/ou d'horaire et/ou de lieu) doit être formulée uniquement par Gest'Hand (www.gesthand.net).

Le club demandeur, lors de sa demande en ligne, doit :

- préciser le motif de la demande et envoyer le justificatif par mail à la COC ;
- proposer une nouvelle date de rencontre (et/ou d'horaire et/ou de lieu).

Le club adverse doit répondre, également via Gest'Hand, au plus tôt, et obligatoirement avant 7 jours, à cette demande. En cas de refus, il doit préciser le motif de son refus également en ligne.

La COC IDF ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail sans justificatifs.

Si le motif ne rentre pas dans les cas définis par l'article 94.1 des règlements généraux, la COC se réserve le droit de refuser le report.

Lorsqu'il s'agit d'un match aller, les clubs doivent favoriser l'inversion des rencontres en accord avec le club visiteur.

Lorsqu'il s'agit du match retour, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver une solution afin de recevoir le match sur la journée officielle, dans le cas contraire la COC se réserve le droit de valider une inversion avec accord du club visiteur pour que la rencontre soit jouée sur la journée officielle.

La COC IDF se réserve le droit d'appliquer le montant figurant au guide financier de la commission sportive pour toutes les demandes de report ne rentrant pas dans les cas définis dans l'article 94.1.1. des règlements généraux.

En cas de report accepté, la COC se réserve le droit de déterminer une date limite à ce report.

Article 98.2.3.3 : officiels de table

Le club recevant a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour toutes les compétitions territoriales, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.

De plus, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national (N3 régionale féminine & pré-nationale masculine), le club visiteur devra fournir un secrétaire de table.

En l'absence de cet officiel de table de marque :

- le club recevant sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive ;
- le club visiteur, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national, sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive.

Article 105 : communication des résultats

Les clubs sont tenus de transmettre les résultats de leurs équipes par le logiciel FdMe (sauf cas de force majeure) avant 12 heures le lundi. Sauf pour les brassages et la dernière journée de délayage des championnats jeunes où les résultats devront être envoyés avant le dimanche 20 h.

La COC pourra également demander par l'intermédiaire d'un courriel que les résultats soient envoyés à un horaire avancé si elle le juge nécessaire pour la suite d'une compétition.

Article 107 : modalités de classement

107.1 : Points attribués

- match gagné : 3 points,
- match nul : 2 points,
- match perdu : 1 point,
- match perdu par forfait ou pénalité : 0 point (*goal-average* 0-20 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée de 2 x 30mn / *goal-average* 0-10 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée autre que 2 x 30mn).

107.2 : Egalité entre deux clubs en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre en matches aller ou aller/retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours du ou des deux matches (*goal average* particulier),
2. en cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire lorsque les rencontres aller/retour ont eu lieu et le club visiteur lorsque seul le match aller a eu lieu,
3. si égalité parfaite après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts (voir règlement fédéral)

107.3 : Egalité entre plusieurs clubs en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles (*goal average* particulier),
2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
3. par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
4. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
5. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
6. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

107.4 : Egalité entre deux clubs ou plusieurs clubs issus de deux ou plusieurs poules différentes en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

107.5 : Egalité entre deux clubs dans une poule issue des brassages jeunes

En cas d'égalité entre deux clubs à l'issue des brassages jeunes, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par l'équipe ayant remporté la rencontre ayant opposé les deux équipes à égalité. En cas de match nul, se reporter directement au point 2.
2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres,
3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres,
4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

107.6 : Egalité entre 3 ou 4 clubs dans une poule issue des brassages jeunes

En cas d'égalité entre 3 ou 4 clubs à l'issue des brassages jeunes, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
3. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
4. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
5. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

B – Guide des sanctions financières de la commission sportive

Cf. guide financier (annuaire des textes réglementaires de la ligue).

Championnat plus de 16 ans féminins et masculins : une équipe qui fera forfait dans les 3 dernières journées de sa compétition sera pénalisée d'une amende de 300 € par match forfait.

C – Horaire des rencontres

Les matches se jouent obligatoirement aux jours et amplitudes horaires suivants :

Pour les plus de 16 ans féminins et masculins & les moins de 20 ans masculins :

- le samedi soir entre 18:00 et 21:00 (début des matches) ou avant 18:00 en accord entre les deux clubs ;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matches) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs ;
- après entente et accord écrit entre les deux clubs : le vendredi soir entre 20:00 et 21:00 (début du match) ;
- en semaine aux mêmes horaires que vendredi soir après entente et accord écrit entre les deux clubs.

Pour les championnats jeunes féminins et masculins (hors moins de 13 ans) :

- le samedi après-midi entre 15:00 et 18:00 (début des matches) ;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matches) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs ;
- après accord écrit entre les deux clubs, il sera possible de programmer les rencontres à partir de 14:00 le samedi.

La COC se réserve le droit de valider l'horaire d'une rencontre sans accord d'un des deux clubs si elle le juge nécessaire.

Attention, sur la dernière journée de phase de poules ou phase de finalités, la COC se réserve le droit d'imposer l'horaire du samedi soir à 20h30 pour les matches pouvant impliquer une descente ou une montée de division en fin de saison.

D – Équipes réserves

1. Définition

Sauf si cela est précisé dans un article du règlement particulier, le terme « équipes réserves » englobe les équipes 1B, 1C, 1D, etc.

- l'équipe 1B est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe première ;
- l'équipe 1C est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1B.
- l'équipe 1D est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1C.

2. Statuts des équipes réserves

Accession au plus haut niveau (championnat de France) avec comme restrictions les articles 108.2.4 et 108.2.5 concernant l'accession d'une équipe réserve en championnat de France. Elles participent au titre de l'épreuve où elles évoluent.

3. Accession en régional

L'équipe 1B évoluant au plus haut niveau départemental doit présenter sur chaque feuille de match :

- 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins ;
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

4. Accession en national

L'équipe 1B évoluant au plus haut niveau régional doit respecter l'article 108.2.5 des règlements généraux.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau national.

5. Dispositions particulières concernant les équipes masculines (obligations jeunes nés entre 1997 et 2003)

- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national masculin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 5 joueurs minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueurs minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

- Une équipe réserve participant au championnat honneur a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

6. Dispositions particulières concernant les équipes féminines (obligations jeunes nés entre 1997 et 2003)

- L'équipe réserve évoluant en championnat N3 régional a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueuses minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national féminin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueuses minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière

7. Limitation d'équipes réserves par poule des championnats plus de 16 ans (quota)

Le nombre d'équipes réserves évoluant en championnat régional à l'exception de l'excellence féminine sera limité à 8 équipes maximum pour une division de 16 équipes, 10 équipes pour une division de 20 équipes, 12 équipes pour une division de 24 équipes, 14 équipes maximum pour une division de 28 équipes, 24 équipes pour une division de 48 équipes. La COC répartira ces équipes du mieux que possible dans les poules de chaque division.

Si ce quota dans les poules de N3 régionale féminine, pré-nationale féminine & masculine, ou d'excellence masculine est dépassé par la descente et/ou l'accession d'une équipe réserve (ou plusieurs équipes réserves), l'équipe réserve (ou les équipes réserves) la (ou les) moins bien classée(s) sera (seront) descendue(s) automatiquement dans la poule inférieure, même si son (leur) classement ne la (les) metta(en)t pas en position de descente.

Si ce quota dans les poules d'honneur masculine est dépassé par la descente ou l'accession de département d'une (ou plusieurs) équipe.s réserve.s, l' (ou les) équipe.s réserve.s la (les) moins bien classée.s sera (seront) reléguée.s automatiquement en département, même si son (leur) classement ne la (les) mettai.en.t pas en position de descente.

La COC territoriale d'Île-de-France sera seule souveraine pour traiter tout autre cas non prévu ci-dessus.

TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES

A. Généralités masculins et féminines

- La COC territoriale IDF est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions régionales et de la composition des poules régionales.
- Les clubs qui ne désirent pas être repêchés devront le signaler avant le 15 juin.
- Le club repêché devra confirmer son engagement par courriel sous 24 heures après la publication des poules provisoires, faute de quoi il sera remplacé.
- En cas de défection après la publication des poules, la COC procédera aux remplacements éventuels sur la base du classement établi et pourra procéder à des modifications d'équipes dans la composition des poules.
- Tout cas exceptionnel non prévu dans ce règlement particulier sera étudié et validé souverainement par la COC territoriale IDF.

B. Repêchage masculins et féminins

Les places d'accession et de relégation sont définies en fonction des classements sportifs définitifs, établis par rapport à la grille officielle des montées et descentes. Toute accession ou relégation supplémentaire, pour quelque motif que ce soit (équipe reléguée administrativement, équipe ne respectant pas les quotas, équipe réserve ne pouvant pas monter, etc.) fera l'objet d'un repêchage ou d'une descente supplémentaire.

Repêchage ligue – comité

- Chaque comité se réserve le droit d'appliquer ses propres règlements de qualification pour la ou les accessions au championnat régional (en respectant l'article D3 défini plus haut). Toutefois si un comité décide de refuser une ou plusieurs de ses places d'ayant droit, il ne pourra pas repêcher de lui-même un descendant de son comité rétrogradé du championnat régional en fin de saison : cela donnera lieu à un repêchage régional.
- Le repêchage en régional privilégiera les premiers relégables des poules régionales, sans demande explicite de repêchage des clubs concernés, jusqu'au complet remplissage de la poule régionale.

Repêchage régional (N3 régionale – pré-nationale / prénationale – excellence / excellence – honneur)

La COC procédera au repêchage dans l'ordre suivant :

- le premier relégable de la poule supérieure ;
- puis le deuxième relégable de la poule supérieure ;
- et ainsi de suite, si nécessaire, jusqu'au complet remplissage de la poule supérieure.

Si, dans cet ordre défini, une équipe est sanctionnée par la CMCD sur la saison N, elle ne pourra pas prétendre à être repêchée.

C – Championnats plus de 16 ans masculins

1. Pré-nationale

Brûlage

Considérant que le nombre maximum de dates est de 22, le brûlage se fait après 11 matches.

Composition

2 poules de 8 équipes en matches A/R (14 dates), puis play-offs et play-downs (sur 8 dates) avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule, soit 22 matches.



Aménagement suivant le contexte sanitaire

À la fin de la 1^{re} phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 1, la COC déterminera si une deuxième phase pourra être jouée comme définie dans les tableaux ci-dessous :

si 7 dates disponibles	si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 1 dates disponibles	si 0 dates disponibles
1 poule de 6 en play-offs en matches A/R (1-2-3) & 2 poules de 5 en play-downs A/R (4-5 & 6-7-8) + 1 barrage pour déterminer les descentes si nécessaire	1 poule de 6 en play-offs en matches A/R (1-2-3) & 2 poules de 5 en play-downs A/R (4-5 & 6-7-8) puis établissement d'un classement suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes	play-offs / play-downs par 2 en matches A/R	play-offs / play-downs par 2 en matches A/R	1/2 finales croisées en A/R pour la montée + finales pour le titre & les montées si nécessaire & matches de classement en A/R (3-4-5-6-7-8)	finales de classement en A/R	finales sur terrain neutre pour le titre & pour les montées et les descentes si nécessaire	établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes

Dans le cas où au moins la moitié des matches de la 2^e phase (choisie parmi les hypothèses selon les dates disponibles, cf ci-dessus) ne pourrait être atteinte, la COC régionale établira un classement exclusivement en fonction de la première phase.

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

Titre, accession et relégation

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 16 équipes.

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accèdera au championnat de France N3. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France N3.
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat de France N3. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France N3
- Les équipes classées de la 3^e à la 14^e place suivant le classement officiel se maintiennent en championnat pré-nationale (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 15^e à la 16^e place suivant le classement officiel sont reléguées en championnat excellence régional.

3. Honneur

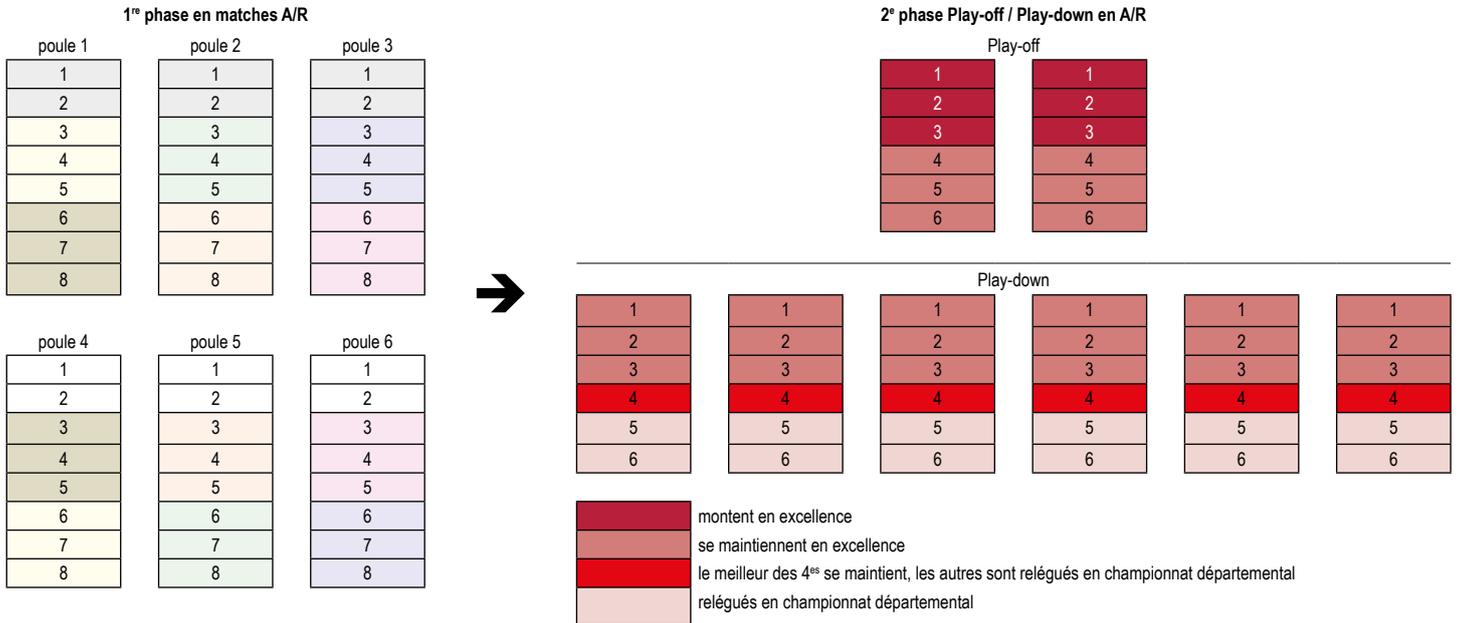
Brûlage

Considérant que le nombre maximum de dates est de 22, le brûlage se fait après 11 matches.

Composition

6 poules de 8 équipes en matches A/R sur 14 dates.

Puis 2^e phase sur 8 dates avec play-offs (2 poules de 6 équipes) avec résultats acquis de la première phase/ play-downs (6 poules de 6 équipes) avec résultats acquis de la première phase + barrage en tournoi à 3 pour les descentes si nécessaire, soit 22 matches.



Aménagement suivant le contexte sanitaire

À la fin de la 1^{re} phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 1, la COC déterminera si une deuxième phase pourra être jouée comme définie dans le tableau ci-dessous :

si 7 dates disponibles	si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 1 dates disponibles	si 0 dates disponibles
3 poules de 4 en play-offs en matches A/R (1-2) + tournoi à 3 pour le titre sur terrain neutre & 3 poules de 6 en play-downs en matches A/R (3-4-5-6-7-8) + barrage en tournoi à 3 sur terrain neutre pour les descentes si nécessaire	3 poules de 4 en play-offs en matches A/R (1-2) + tournoi à 3 pour le titre sur terrain neutre & 3 poules de 6 en play-downs en matches A/R (3-4-5-6-7-8) puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	play-offs / play-downs par 2 en matches A/R sur 3 poules par niveau + finales à 3 sur terrain neutre pour le titre, les montées si nécessaire & les descentes si nécessaire	play-offs / play-downs par 2 en matches A/R sur 3 poules par niveau puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	1/2 finales en A/R (1-2) + finales à 3 sur terrain neutre pour le titre & finales de classement en A/R (3-4-5-6-7-8) + barrage à 3 sur terrain neutre pour les descentes si nécessaire	2 tournois à 3 pour les 1 ^{ers} sur terrain neutre + finales sur terrain neutre pour le titre & les montées si nécessaire & matches de classement en A/R (2-3-4-5-6-7) entre 2 poules puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	2 tournois à 3 + finales sur terrain neutre sur le même week-end pour le titre & pour les montées si nécessaire et les descentes si nécessaire	établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes

Dans le cas où au moins la moitié des matches de la 2^e phase (choisie parmi les hypothèses selon les dates disponibles, cf ci-dessus) ne pourrait être atteinte, la COC régionale établira un classement exclusivement en fonction de la première phase.

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

Titre, accession et relégation

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 48 équipes.

À la fin de la compétition,

L'équipe classée première suivant le classement officiel est déclarée championne d'honneur et accède au championnat excellence. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat excellence.

- Les équipes classées de la 2^e et à la 6 place suivant le classement officiel accèdent également au championnat excellence. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classée(s) directement derrière accèdera(ont) au championnat excellence régional.
- Les équipes classées de la 7^e à la 31^e place se maintiennent en championnat honneur régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 32^e à la 48^e place sont relégués en championnat départemental.

D – Grille des montées et descentes – championnats masculins – saison 2020-2021

M = montée / D = descente

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
PRÉ-NATIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10						D	D	D
	11					D	D	D	D
	12				D	D	D	D	D
	13			D	D	D	D	D	D
	14		D	D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		16	16	16	16	16	16	16	16

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
EXCELLENCE	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M	
	4	M	M	M	M	M	M		
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								D
	15							D	D
	16						D	D	D
	17					D	D	D	D
	18				D	D	D	D	D
	19			D	D	D	D	D	D
	20		D	D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D	D
	25	D	D	D	D	D	D	D	D
	26	D	D	D	D	D	D	D	D
	27	D	D	D	D	D	D	D	D
	28	D	D	D	D	D	D	D	D
	29	D	D	D	D	D	D	D	D
	30	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		24	24	24	24	24	24	24	24

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
HONNEUR	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M	M
	5	M	M	M	M	M	M	M	M
	6	M	M	M	M	M	M	M	M
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								
	15								
	16								
	17								
	18								
	19								
	20								
	21								
	22								
	23								
	24								
	25								D
	26							D	D
	27						D	D	D
	28					D	D	D	D
	29				D	D	D	D	D
	30			D	D	D	D	D	D
	31		D	D	D	D	D	D	D
	32	D	D	D	D	D	D	D	D
	33	D	D	D	D	D	D	D	D
	34	D	D	D	D	D	D	D	D
	35	D	D	D	D	D	D	D	D
	36	D	D	D	D	D	D	D	D
	37	D	D	D	D	D	D	D	D
	38	D	D	D	D	D	D	D	D
	39	D	D	D	D	D	D	D	D
	40	D	D	D	D	D	D	D	D
	41	D	D	D	D	D	D	D	D
	42	D	D	D	D	D	D	D	D
	43	D	D	D	D	D	D	D	D
	44	D	D	D	D	D	D	D	D
	45	D	D	D	D	D	D	D	D
	46	D	D	D	D	D	D	D	D
	47	D	D	D	D	D	D	D	D
	48	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		48							

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6	7
montées depuis championnats départementaux		15	15	15	15	15	15	15	15
	75	1	1	1	1	1	1	1	1
	77	2	2	2	2	2	2	2	2
	78	2	2	2	2	2	2	2	2
	91	2	2	2	2	2	2	2	2
	92	2	2	2	2	2	2	2	2
	93	2	2	2	2	2	2	2	2
	94	2	2	2	2	2	2	2	2
	95	2	2	2	2	2	2	2	2

E – Championnats plus de 16 ans féminins

1. N3 Régionale

Brûlage

Considérant que le nombre maximum de dates est de 22, le brûlage se fait après 11 matches.

Composition

2 poules de 8 équipes en matchs aller/retour sur 14 dates puis play-offs et play-downs sur 8 dates avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule, soit 22 matches.

Un barrage entre les 2 derniers de play-offs et les 2 premiers de play-downs pourra être organisé sur un week-end si 4 ou 5 équipes franciliennes descendent du championnat de France N2.



Aménagement suivant le contexte sanitaire

À la fin de la 1^{re} phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 1, la COC déterminera si une deuxième phase pourra être jouée comme définie dans le tableau ci-dessous :

si 7 dates disponibles	si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 1 dates disponibles	si 0 dates disponibles
1 poule de 6 en play-offs A/R (1-2-3) & 2 poules de 5 en play-downs A/R (4-5 & 6-7-8) + 1 barrage pour déterminer les descentes si nécessaire	1 poule de 6 en play-offs A/R (1-2-3) & 2 poules de 5 en play-downs A/R (4-5 & 6-7-8) puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	play-offs / play-downs par 2 en matches A/R	play-offs / play-downs par 2 en matches A/R	1/2 finales croisées en A/R (1-2) + finales sur terrain neutre pour le titre & les montées si nécessaire & matches de classement en A/R (3-4-5-6-7-8)	finales de classement en A/R	tournoi à 4 sur terrain neutre pour le titre & pour les montées et les descentes si nécessaire	établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes

Dans le cas où au moins la moitié des matchs de la 2^e phase (choisie parmi les hypothèses selon les dates disponibles, cf ci-dessus) ne pourrait être atteinte, la COC régionale établira un classement exclusivement en fonction de la première phase.

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

Titre et accession et relégation

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 16 équipes.

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accède au championnat de France Nationale 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 2.
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat de France Nationale 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 2
- Les équipes classées de la 3^e à la 12^e place se maintiennent en championnat N3 régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 13^e à la 16^e place sont reléguées en championnat pré-national.

2. Pré-nationale

Brûlage

Considérant que le nombre maximum de dates est de 22, le brûlage se fait après 11 matches.

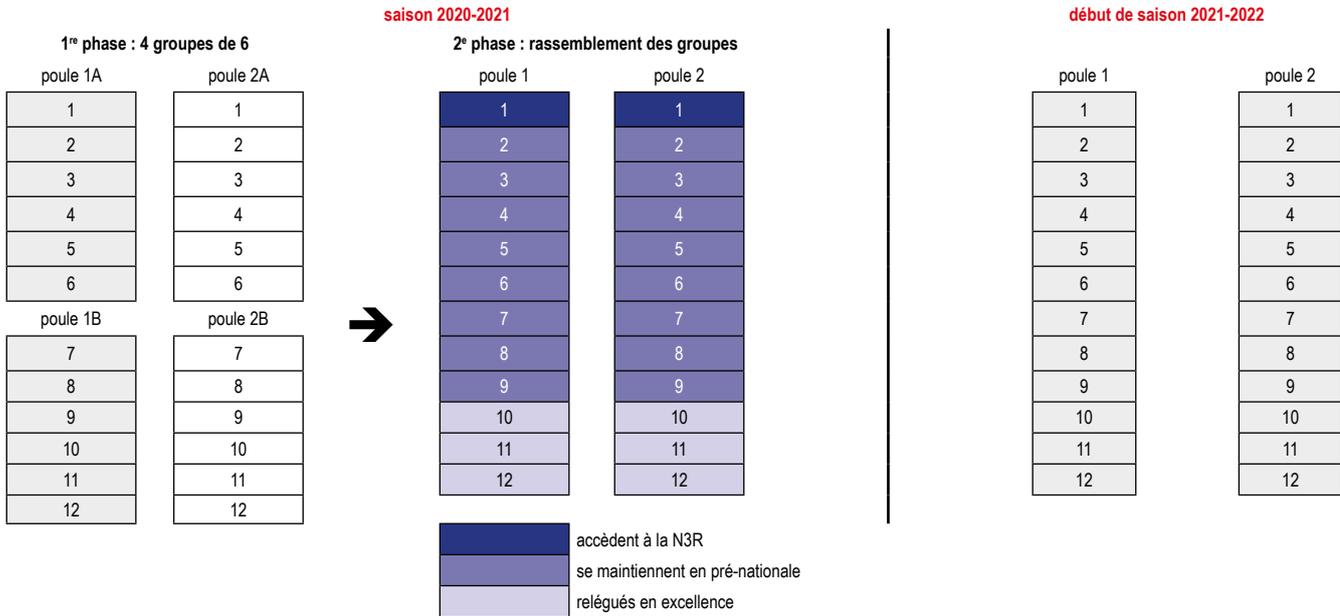
Composition

2 poules de 12 équipes divisées en sous-goupes (A & B) de 6.

Lors de la 1^{re} phase, les équipes des sous-goupes (A & B) se rencontrent en aller/retour (sur 10 dates).

Puis en 2^e phase, les équipes A rencontrent les équipes B de leur poule en aller/retour (sur 12 dates).

À noter : le classement dans Gest'hand ne fera pas apparaître les sous-goupes et ne fera apparaître tout au long des 2 phases que les poules 1 et 2 dans leur ensemble.



Aménagement suivant le contexte sanitaire

À la fin de la 1^{re} phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 1, la COC déterminera si une deuxième phase pourra être jouée comme définie dans le tableau ci-dessous :

si 10 dates disponibles	si 8 dates disponibles	si 7 dates disponibles	si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles
2 poules de 6 en A/R pour le niveau haut (1-2-3) & 2 poules de 6 en A/R pour le niveau bas (4-5-6)	play-offs / play-downs par 3 en A/R sur 2 poules par niveau + finales de classement en A/R	play-offs / play-downs par 3 en A/R sur 2 poules par niveau + finale sur terrain neutre pour le titre & matches de classement sur terrain neutre pour les montées si nécessaire et les descentes si nécessaire	play-offs / play-downs par 3 en A/R sur 2 poules par niveau puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	play-offs / play-downs par 2 en A/R sur 2 poules par niveau + finale sur terrain neutre pour le titre & matches de classement sur terrain neutre pour les montées si nécessaire et les descentes si nécessaire
si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 1 dates disponibles	si 0 dates disponibles
play-offs / play-downs par 2 en A/R sur 2 poules par niveau puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	1/2 finales en A/R pour les 1 ^{ers} + finale sur terrain neutre pour le titre & matches de classement en A/R (2-3-4-5-6) entre 2 poules puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	1/2 finales sur terrain neutre pour les 1 ^{ers} + finale sur terrain neutre pour le titre & matches de classement en A/R (2-3-4-5-6) entre 2 poules puis établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les descentes	tournoi à 4 sur terrain neutre pour le titre & pour les montées et les descentes si nécessaire	établissement d'un classement général suivant l'article 107.4 pour déterminer les montées et descentes

Dans le cas où au moins la moitié des matchs de la 2^e phase (choisie parmi les hypothèses selon les dates disponibles, cf ci-dessus) ne pourrait être atteinte, la COC régionale établira un classement exclusivement en fonction de la première phase.

Attention, si la première phase de championnat n'arrive pas à son terme, la COC pourra déclarer une saison blanche en fonction des directives fédérales.

Titre et accession

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un classement général sera établi en fin de saison entre les 24 équipes.

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de pré-nationale et accèdera au championnat N3 régional. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat N3 régional.
- Les équipes classées à la 2^e et 4^e place suivant le classement officiel accèdent également au championnat N3 régional. Si une ou plusieurs de ces dernières ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classée(s) directement derrière accèdera(ont) au championnat N3 régional.
- Les équipes classées de la 3^e à la 18^e place se maintiennent en championnat pré-national (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 19^e à la 24^e place sont reléguées en excellence.

F – Grille des montées et descentes – championnats féminins – saison 2020-2021

M = montée / B2 = barrage à 4 équipes avec 2 descentes sur 4 / B3 = barrage à 4 équipes avec 3 descentes sur 4 / D = descente

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6	
N3 RÉGIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M	
	2	M	M	M	M	M	M	M	
	3								
	4								
	5								
	6								
	7						B2	B3	D
	8						B2	B3	D
	9						B2	B3	D
	10				D	B2	B3	D	D
	11			D	D	D	D	D	D
	12		D	D	D	D	D	D	D
	13	D	D	D	D	D	D	D	D
	14	D	D	D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		12	12	12	12	12	12	12	

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6	
PRÉ-NATIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M	
	2	M	M	M	M	M	M	M	
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								D
	14							D	D
	15						D	D	D
	16				D	D	D	D	D
	17			D	D	D	D	D	D
	18		D	D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		24	24	24	24	24	24	24	

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
EXCELLENCE	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M
	5							D
	6						D	D
	7					D	D	D
	8				D	D	D	D
	9			D	D	D	D	D
	10		D	D	D	D	D	D
	11	D	D	D	D	D	D	D
	12	D	D	D	D	D	D	D
	13	D	D	D	D	D	D	D
	14	D	D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D
	17	D	D	D	D	D	D	D
	18	D	D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		20						

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
<i>montées depuis championnats départementaux</i>		8	8	8	8	8	8	8
	75	1	1	1	1	1	1	1
	77	1	1	1	1	1	1	1
	78	1	1	1	1	1	1	1
	91	1	1	1	1	1	1	1
	92	1	1	1	1	1	1	1
	93	1	1	1	1	1	1	1
	94	1	1	1	1	1	1	1
	95	1	1	1	1	1	1	1

H – Championnat vétérans saison 2020-2021

Spécificités de ce championnat

- âge : à partir de 35 ans (3 joueurs de moins de 35 ans autorisés par match).
- licence joueur plus de 16 ans obligatoire
- pas de limitation de type de licences B, C, D et E
- impossibilité de participer à un autre championnat sur une même semaine de compétition
- championnat mixte
- but marqué par féminine compte double
- taille ballon : 3
- classement officiel disponible sur le site de la FFHandball
- repas ou collation fin de match organisé par le club recevant.

Composition

En attente de la confirmation du nombre d'équipes inscrites.

Titre

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne régionale.



TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES

A – Forfait

Un club qui déclare forfait après la diffusion des poules définitives mais avant le début du championnat se verra pénalisé d'une amende de 250 €.

De plus, hors le championnat de France moins de 18 ans, si un ayant droit comité déclare forfait une fois qualifié pour les délayages régionaux pour les raisons ci-dessus, la COC se réserve le droit de refuser l'engagement de ce dernier sur l'année N+1.

B – Nombre d'équipes d'un même club en championnat

Une seule équipe d'un même club ou d'une même convention est autorisée à évoluer en championnat régional dans une catégorie donnée.

C – Mode de remplacement des équipes jeunes si un comité ne peut pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux

1. Un comité ne peut fournir la totalité des équipes demandées

Dans l'éventualité où un comité ne pourrait pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux jeunes, les places vacantes seront proposées, dans l'ordre, aux comités ayant le plus grand nombre de licenciés de la catégorie d'âge concernée, décompte arrêté à la date de la dernière assemblée générale de la ligue Île-de-France.

2. En cas de forfait d'une équipe à la suite du point A

- > Une équipe déclarant forfait avant la première phase de championnat régional, sera remplacé par un club de son comité d'attache ou à défaut suivant le règlement C1 ci-dessus.
- > Une équipe déclarant forfait entre la première phase et deuxième phase de championnat régional, sera remplacée par l'équipe classée immédiatement derrière elle dans sa poule de première phase régionale.
- > Une équipe déclare forfait entre la deuxième phase et troisième phase, ou entre la troisième phase et la quatrième phase, de championnat régional, elle ne pourra être remplacée, il y aura donc un exempt dans la poule à la place de l'équipe déclarée forfait.

D – Championnat de France moins de 18 ans masculins de la saison N+1

1. Mode de qualification

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 18 ans masculins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 18 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même. Chaque saison, la ligue IDF aura le droit à 1 ou 2 places en fonction du nombre de licenciés dans la catégorie et déterminé par la COC fédérale.

2. Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- a. Une place attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1 comme définie au point 1 en respectant les conditions suivantes :
 - soit 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé à un minimum de 8 matchs en championnat élite moins de 18 régional soit en terminant dans les 4 premières places en championnat excellence régional ou soit en championnat national sur la saison N.
 - soit être qualifié en championnat moins de 15 ans élite régional ET en moins de 18 ans région ou national sur la saison N.

Dans le cas où deux ou plusieurs comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre eux pour déterminer l'équipe qui évoluera en championnat de France pour la saison N+1.

Dans le cas où tous les comités sont déjà représentés comme prévu au point 1, cette place sera directement reversée directement au point b.

- b. La ou les places restantes en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1 comme définie au point 1 et au point 2.a sera ou seront attribués par un barrage, les équipes non qualifiées au point 2.a pourront prendre part à ce barrage.

Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison N+1, un club ou une convention doit soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé un minimum de 8 matchs en championnat moins de 18 régional soit en championnat moins de 18 régional élite ou soit en terminant dans les 4 premières places en championnat excellence régional sur la saison N.

E – Championnat de France moins de 17 ans féminins de la saison N+1

1. Mode de qualification

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 17 ans féminins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 17 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même.

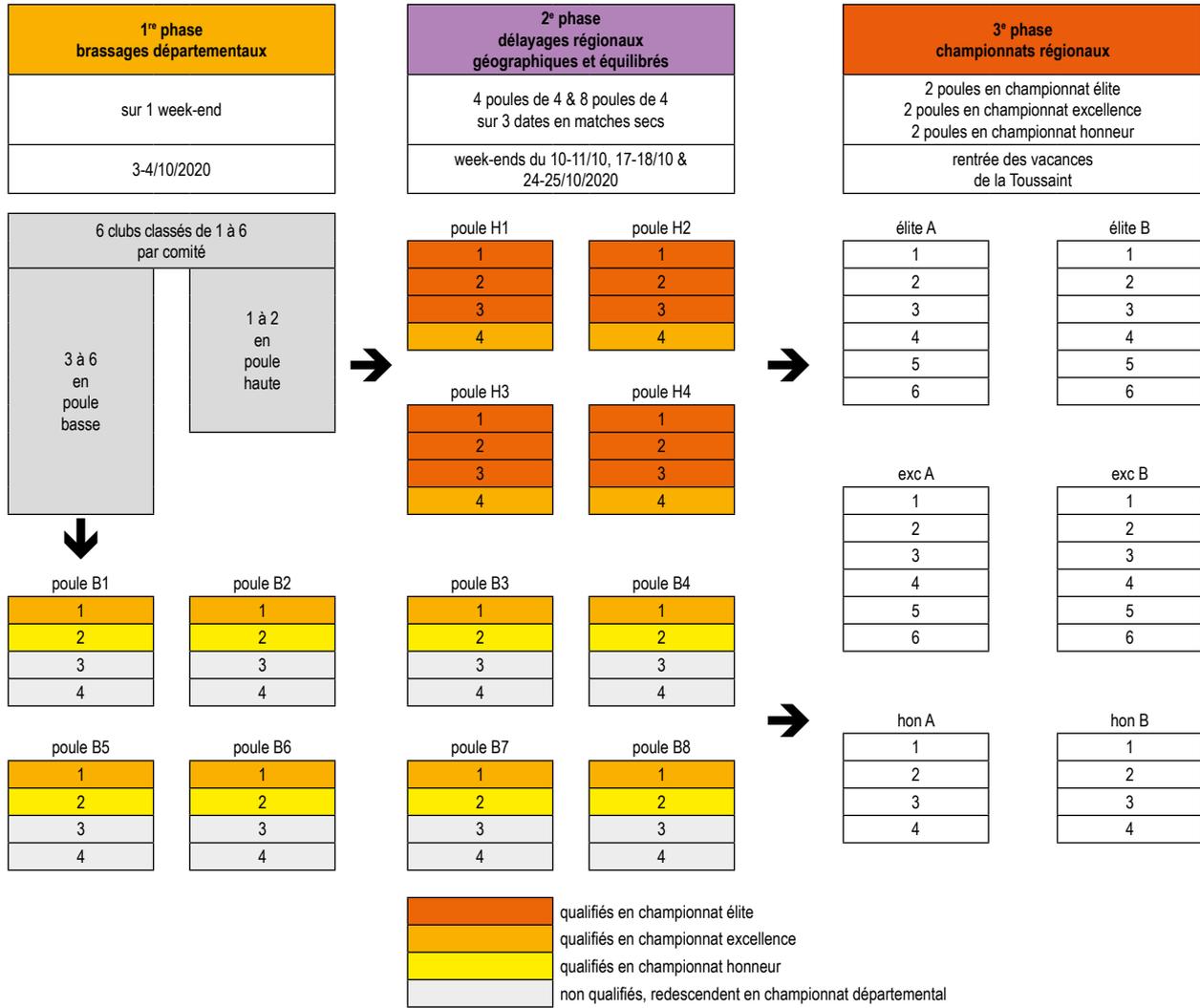
Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- a. Le vainqueur (et uniquement le vainqueur) du championnat élite région moins de 15 ans de la saison N est qualifié pour le championnat de France de la saison N+1 (place d'ayant droit de l'IDF) (soit 1 place).
- b. Une équipe ayant évolué en championnat de France moins de 17 sur l'année N et qui permet à la ligue IDF de conserver la place en championnat de France moins de 17 pour l'année N+1 sera automatiquement qualifiée en championnat de France moins de 17 ans sur l'année N+1 à condition que son club (ou entente) évolue également en championnat élite moins de 15 ans ou à défaut termine dans les 3 premières places du niveau excellence régional moins de 15 sur la saison N.
- c. Une place est attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 17 pour l'année N+1 à la condition que l'équipe présentée évolue en championnat élite moins de 15 ans sur la saison N.
- d. Les places restantes seront alors disputées par une compétition sportive à définir par la COC IDF comme définies au point 2.

2. Critères à respecter pour inscription aux barrages championnat de France moins de 17 ans :

- a. Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 17 ans pour la saison N+1, il faut, soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir participé au championnat régional moins de 15 ans élite de la saison N.
- b. La COC territoriale IDF pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.
- c. La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres, tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

F – Championnat régional moins de 18 ans masculins



Aménagement suivant le contexte sanitaire

À la fin de la 3^e phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 3, la COC déterminera si une 4^e phase pourra être jouée comme définie dans le tableau ci-dessous :

CHAMPIONNATS ÉLITE & EXCELLENCE

si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 1 dates disponibles
play-offs / play-downs par 3 en A/R	play-offs / play-downs par 2 en A/R	play-offs / play-downs par 2 en A/R	1/2 finales croisées en A/R (1-2) + finale pour le titre sur terrain neutre & matches de classement en A/R (3-4-5-6)	finales de classement en A/R	finale pour le titre sur terrain neutre

CHAMPIONNAT HONNEUR

si 8 dates disponibles	si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 1 dates disponibles
poule 1 vs poule 2 en A/R	1 poule de 4 niveau haut en A/R & 1 poule de 4 niveau bas en A/R	play-offs / play-downs par 2 en A/R	play-offs / play-downs par 2 en A/R	1/2 finales croisées en A/R (1-2) + finale pour le titre sur terrain neutre & matches de classement en A/R (3-4)	finales de classement en A/R	finale pour le titre sur terrain neutre

Titre

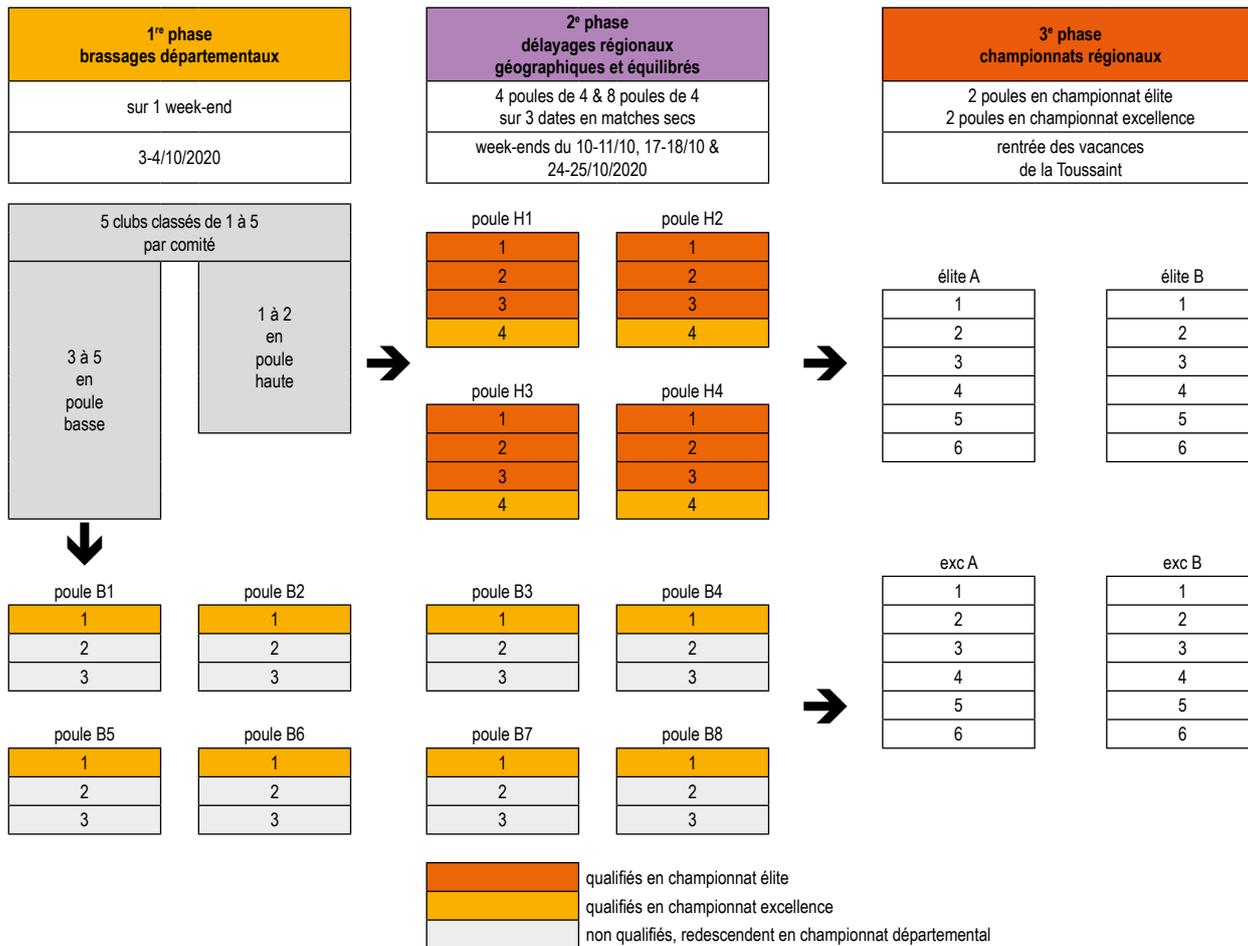
Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un titre sera établi en fin de saison.

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

L'équipe classée à la première place entre les deux poules honneur sera déclarée championne d'honneur

G – Championnat régional moins de 18 ans féminines



Aménagement suivant le contexte sanitaire

À la fin de la 3^e phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 3, la COC déterminera si une 4^e phase pourra être jouée comme définie dans le tableau ci-dessous :

si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 1 date disponibles
play-offs / play-downs par 3 en A/R	play-offs / play-downs par 2 en A/R	play-offs / play-downs par 2 en A/R	1/2 finales croisées en A/R (1-2) + finale pour le titre sur terrain neutre & matches de classement en A/R (3-4-5-6)	finales de classement en A/R	finale pour le titre sur terrain neutre

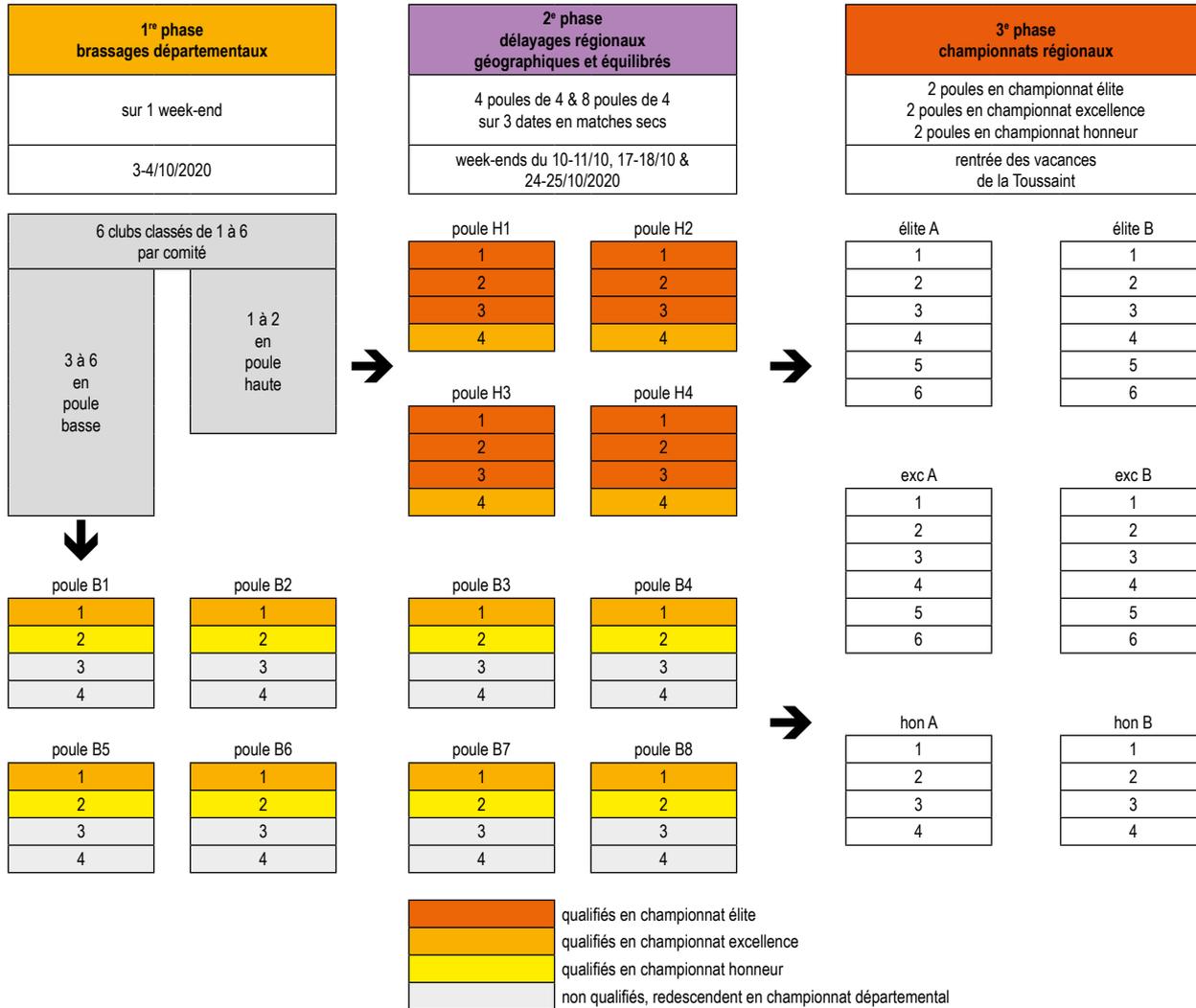
Titre

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un titre sera établi en fin de saison.

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

H – Championnat régional moins de 15 ans masculins



Aménagement suivant le contexte sanitaire

À la fin de la 3^e phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 3, la COC déterminera si une 4^e phase pourra être jouée comme définie dans le tableau ci-dessous :

CHAMPIONNATS ÉLITE & EXCELLENCE

si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 1 dates disponibles
play-offs / play-downs par 3 en A/R	play-offs / play-downs par 2 en A/R	play-offs / play-downs par 2 en A/R	1/2 finales croisées en A/R (1-2) + finale pour le titre sur terrain neutre & matches de classement en A/R (3-4-5-6)	finales de classement en A/R	finale pour le titre sur terrain neutre

CHAMPIONNAT HONNEUR

si 8 dates disponibles	si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 1 dates disponibles
poule 1 vs poule 2 en A/R	1 poule de 4 niveau haut en A/R & 1 poule de 4 niveau bas en A/R	play-offs / play-downs par 2 en A/R	play-offs / play-downs par 2 en A/R	1/2 finales croisées en A/R (1-2) + finale pour le titre sur terrain neutre & matches de classement en A/R (3-4)	finales de classement en A/R	finale pour le titre sur terrain neutre

Titre

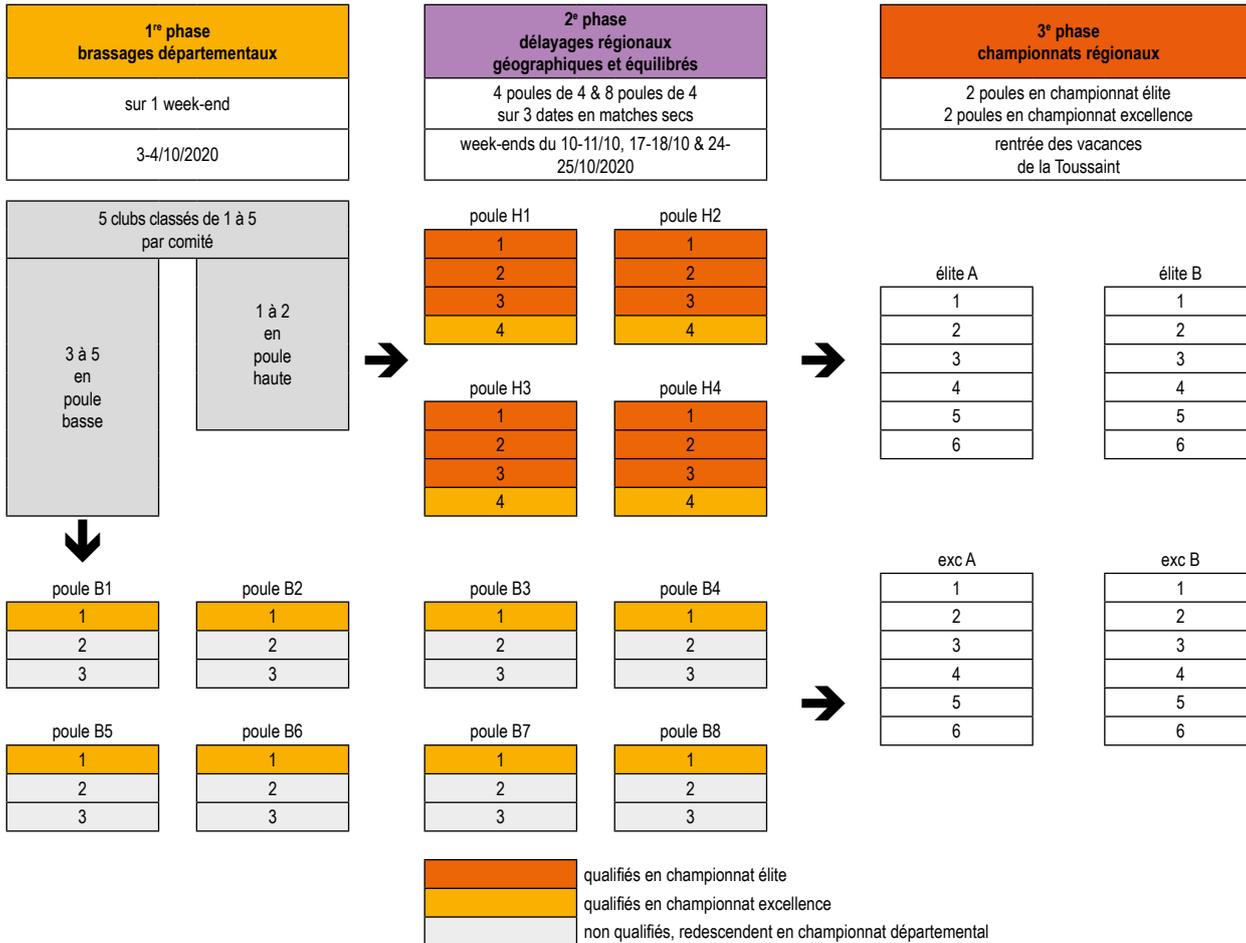
Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un titre sera établi en fin de saison.

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

L'équipe classée à la première place entre les deux poules honneur sera déclarée championne d'honneur

I – Championnat régional moins de 15 ans féminines



Aménagement suivant le contexte sanitaire

À la fin de la 3^e phase, suivant le nombre de dates restantes dans le calendrier en fonction de la situation sanitaire en France et la dernière journée de la phase 3, la COC déterminera si une 4^e phase pourra être jouée comme définie dans le tableau ci-dessous :

si 6 dates disponibles	si 5 dates disponibles	si 4 dates disponibles	si 3 dates disponibles	si 2 dates disponibles	si 1 date disponibles
play-offs / play-downs par 3 en A/R	play-offs / play-downs par 2 en A/R	play-offs / play-downs par 2 en A/R	1/2 finales croisées en A/R (1-2) + finale pour le titre sur terrain neutre & matches de classement en A/R (3-4-5-6)	finales de classement en A/R	finale pour le titre sur terrain neutre

Titre

Dans tous les cas cités dans les tableaux ci-dessus, un titre sera établi en fin de saison.

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France et accédera au championnat de France moins de 17 ans pour la saison N+1

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

J – Challenge régional moins de 13 ans masculins & féminines

Titre

À la fin de la compétition, l'équipe vainqueur de la finale sera déclarée championne de ligue.

À noter : les finalités masculines et féminines se jouent sur un même site le même jour.



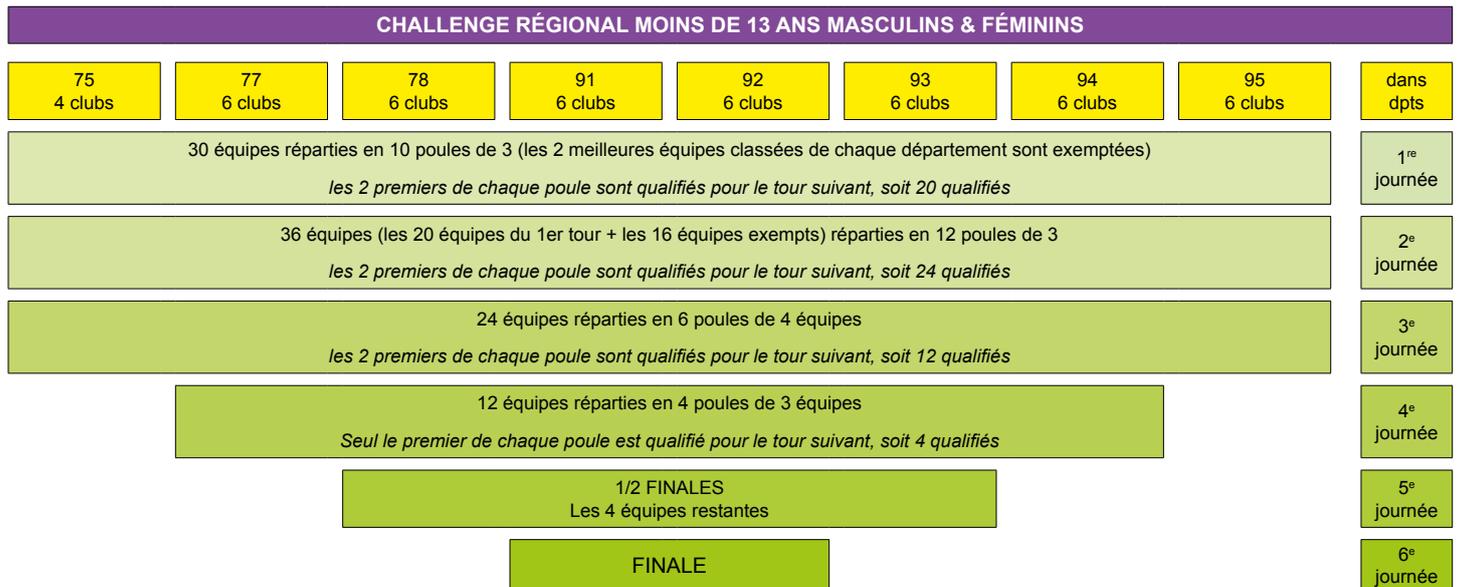
Formule de jeu

Formule de jeu adapté suivant le règlement prévu par l'ETR. Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

Règle de participation

Un joueur(se) participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat durant la semaine : dans le cas du non respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera immédiatement éliminé du challenge moins 13 masculins ou féminins. Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.

Challenge à 46 équipes*



* Dans l'éventualité où un comité ne pourrait pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux jeunes, les places vacantes seront proposées, dans l'ordre, aux comités ayant le plus grand nombre de licenciés de la catégorie d'âge concernée, décompte arrêté à la date de la dernière assemblée générale de la ligue Île-de-France.

Organisation de la 5^e journée :

- Match 1 : 1/2 finale croisée féminine
- Match 2 : 1/2 finale croisée féminine
- Match 3 : 1/2 finale croisée masculine
- Match 4 : 1/2 finale croisée masculine

Organisation de la 6^e journée :

- Match 1 : finale féminine
- Match 2 : finale masculine

TITRE 5 – Coupe de la Ligue – Règlement particuliers

NON APPLICABLE SUR LA SAISON 2020-2021

Article 1 – La coupe de la ligue

Organisée par la ligue Île-de-France, la coupe de la ligue est ouverte à tous les clubs du territoire évoluant en championnat régional ou départemental, en règle avec la ligue et leur comité départemental et concerne les catégories plus de 16 ans masculines et plus de 16 ans féminines.

Article 2 – Règle de participation

Un club évoluant en championnat régional ou départemental masculin ou féminin pourra engager une équipe en coupe de la ligue des régionaux et départementaux.

Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe en coupe de la ligue des clubs régionaux et départementaux.

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à 6 matches en championnat de France (adulte) ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Article 3 – Conclusion

Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC de la ligue.

Article 4 – Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Article 5 – Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les ¼ de finale et les ½ finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

Article 6 – FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.

Article 7 – Phases de la coupe de la ligue

La coupe de la ligue des régionaux et départementaux se déroulera sur 4 phases :

- phase départementale concernant les 1/128^e et 1/64^e de finales qui seront à jouer avant les vacances de la Toussaint ;
- phase entre départements limitrophes concernant les 1/32^e de finales qui seront à jouer avant les vacances de Noël ;
- phase où les clubs se déplaceront sur une distance maximale de 70 km concernant les 1/16^e à jouer avant les vacances d'hiver et les 1/8^e de finales à jouer avant les vacances de Pâques ;
- Phase de toute l'Île-de-France concernant les ¼ de finales et ½ finales qui se dérouleront le même jour.

Les 2 finales de la coupe de la ligue des régionaux & départementaux auront lieu sur le même week-end au mois de juin.

Article 8 – Vainqueurs de coupe

Les vainqueurs de la coupe de la ligue des nationaux ou de la coupe de la ligue des régionaux et départementaux recevront une coupe à titre définitif.

Article 9 – Forfait

Toute équipe déclarant forfait à partir des 1/4 de finale se verra refuser l'engagement en coupe la saison suivante.

TITRE 6 – CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

A – Calendrier masculin 2020-2021 (mise à jour du 23/06/2020)

Par défaut, toutes les dates libres dans le calendrier peuvent servir de report, y compris celles pendant les vacances scolaires, même s'il n'est pas noté "R" dans la grille

Années d'âges		PLUS DE 16 ANS nés en 2003 et avant							VÉT.	MOINS DE 18 ANS 2003-04-05				MOINS DE 15 ANS 2006-07-08			MOINS DE 13 ANS 2008-09-10	Calendrier ETR				
Dates	Congés Évènement	CF N1/N2	CF N3	Prénat.	Exc.	Hon.	Coupe ligue	Coupe France	84 et avant	Inter Pôle	Ch Fr U18	Champ Rég (6)	Champ Rég (4)	Inter Ligue	Champ Rég (6)	Champ Rég (4)	Inter Com	Chall Rég	2006	2007		
Nbre d'équipe par poule									reg / dep	reg / dep												
WE 16-août-2020	Été																					
WE 23-août-2020	Été																					
WE 30-août-2020	Été																					
WE 06-sept-2020																						
WE 13-sept-2020																						
WE 20-sept-2020		1																				
WE 27-sept-2020		2	1	1	1	1																
WE 04-oct-2020		3	2	2	2	2				1	Dep			Dep								
WE 11-oct-2020		4		3	3	3				2	Del 1			Del 1								
WE 18-oct-2020	Toussaint	5	3	4	4	4				3	Del 2			Del 2								
WE 25-oct-2020	Toussaint	6	4	R	R	R				4	Del 3											
WE 01-nov-2020	Toussaint			5	5	5								Del 3								
WE 08-nov-2020	TIBY			R	R	R											R1					
WE 15-nov-2020		7	5	6	6	6				5	1	1		1	1							
WE 22-nov-2020		8	6	7	7	7				6	2	2		2	2							
WE 29-nov-2020				8	8	8				7	3	3		3	3							
WE 06-déc-2020		9	7	9	9	9				8	4	4		R			R2/R3					
WE 13-déc-2020		10	8	10	10	10				9	5	5		4	4			R1				
WE 20-déc-2020	Noel			R	R	R								R	R							
WE 27-déc-2020	Noel																					
WE 03-janv-2021	Noel													R	R							
WE 10-janv-2021				R	R	R				Cad		6	6	5	5							
WE 17-janv-2021			9	11	11	11					7	R		6	6							
WE 24-janv-2021			10	12	12	12					8	R		7	R							
WE 31-janv-2021		11		13	13	13					9	7		8	R			R2				
WE 07-févr-2021		12		14	14	14					10	8		9	7							
WE 14-févr-2021	Hiver	13	11											R								
WE 21-févr-2021	Hiver	14	12																			
WE 28-févr-2021	Hiver																					
WE 07-mars-2021				1	1	1								10	8							
WE 14-mars-2021			13	2	2	2					3	1	9	R	9							
WE 21-mars-2021		15	14	3	3	3					4	2	10	1	10			R3				
WE 28-mars-2021		16	15	4	4	4					5	3	11	R	R		T1N					
WE 04-avr-2021		17		R	R	R								2	11							
WE 11-avr-2021		18	16	5	5	5					6	4	12	3	12							
WE 18-avr-2021	Printemps	19	17								7											
WE 25-avr-2021	Printemps	20	18								8							T2N				
WE 02-mai-2021	Printemps																					
WE 09-mai-2021		21	19	6	6	6					9	5	13	4	13		GP78					
WE 16-mai-2021			20	R	R	R								5	R			R4				
WE 23-mai-2021		22		R	R	R					10			IL	R	R		Fin				
WE 30-mai-2021			21	7	7/F1	7/B1								6	14							
WE 06-juin-2021		PF	22	8	8/F2	8/B2					Fin	Bar 1	Bar 1		Bar 1							
WE 13-juin-2021		Fin	Fin									Bar 2	Bar 2		Bar 2				Fin			
WE 20-juin-2021																						
WE 27-juin-2021																						
WE 04-juil-2021	Été																					

	2020	2021
Del : Délayages		
Fin Finalités	Toussaint	01/11/20
IL : Interligue	Armistice	11/11/20
D : Dispo	Pâques	04/04/21
R : Report	Lundi de Pâques	05/04/21
Bar : Barrage CF U18M & U17F	Fête du travail	01/05/21
T : Tournoi	Victoire 1945	08/05/21
CaD : Tour de cadrage	Ascension	13/05/21
PF : Petites finales	Pentecôte	24/05/21
R1,R2 : Tour régional		

Vacances scolaires :	
Reprise le mardi 01 septembre 2020	Hiver : Fin des cours le samedi 13 février 2021
Toussaint : Fin des cours le samedi 17 octobre 2020	Reprise des cours le lundi 01 mars 2021
Reprise des cours le lundi 2 novembre 2020	Printemps : Fin des cours samedi 17 avril 2021
Noël : Fin des cours le samedi 19 décembre 2020	Reprise des cours le lundi 3 mai 2021
Reprise des cours le lundi 4 janvier 2021	Été : Fin des cours le mardi 6 juillet 2021

B – Calendrier féminin 2020-2021 (mise à jour du 23/06/2020)

Par défaut, toutes les dates libres dans le calendrier peuvent servir de report, y compris celles pendant les vacances scolaires, même s'il n'est pas noté "R" dans la grille

Années d'âges		PLUS DE 16 ANS							MOINS DE 18 ANS			MOINS DE 15 ANS			MOINS DE 13 ANS	Calendrier ETR		
		nés en 2003 et avant							2003-04-05			2006-07-08			2008-09-10			
Dates	Congés	CF D2	CF N1	CF N2	N3 Rég	Prénat.	Exc.	Coupe ligue	Coupe France	Ch Fr U17	Champ Rég	Inter Pôle	Inter Ligue	Champ Rég	Inter Com	Champ Rég	2006	2007
Evénement									rég / dép									
Nbre d'équipe par poule									rég / dép									
WE 16-août-2020	Eté																	
WE 23-août-2020	Eté																	
WE 30-août-2020	Eté																	
WE 06-sept-2020																		
WE 13-sept-2020			1															
WE 20-sept-2020		1	2															
WE 27-sept-2020		2		1	1	1	1											
WE 04-oct-2020				2	2	2	2			1	Dep			Dep				
WE 11-oct-2020		3		3	3	3	3			2	Del 1			Del 1				
WE 18-oct-2020	Toussaint		3	4	4	4	4			3	Del 2			Del 2				
WE 25-oct-2020	Toussaint	4	4	5	R	R	R		T1	4	Del 3							
WE 01-nov-2020	Toussaint	5	5		5	5	5							Del 3				
WE 08-nov-2020	TIBY	6	6	6	R	R	R			5					R1			
WE 15-nov-2020			7	7	6	6	6			6	1			1				
WE 22-nov-2020			8		7	7	7			7	2			2				
WE 29-nov-2020				8	8	8	8			8	3			3				
WE 06-déc-2020				9	9	9	9				4			R	R2/R3			
WE 13-déc-2020					10	10	10				5			4		R1		
WE 20-déc-2020	Noel				R	R	R		T2					R				
WE 27-déc-2020	Noel																	
WE 03-janv-2021	Noel													R				
WE 10-janv-2021			9						Cad	9	6			5				
WE 17-janv-2021		7	10	10	11	1	1			10	7			6				
WE 24-janv-2021					12	2	2				8			7				
WE 31-janv-2021		8			13	3	3				R	IP		8		R2		
WE 07-févr-2021		9			14	4	4				9			9				
WE 14-févr-2021	Hiver	10	1	11	R					1				R				
WE 21-févr-2021	Hiver	11	2	12					Sect									
WE 28-févr-2021	Hiver	12								2				R	Fin R			
WE 07-mars-2021		13	3	13	1	5	5			3	10			10				
WE 14-mars-2021		14	4	14	2	6	6			4				R				
WE 21-mars-2021					3	7	7				1			1		R3		
WE 28-mars-2021		1	5	15	4	8	8			5	R			R	T1N			
WE 04-avr-2021		2	6	16	R	R	R		Zone		R		IL	R				
WE 11-avr-2021		3	7	17	5	9	9			6	2			2				
WE 18-avr-2021	Printemps									7								
WE 25-avr-2021	Printemps	4													T2N			
WE 02-mai-2021	Printemps	5		18						8								
WE 09-mai-2021		6	8	19	6	10	10			9	3			S3	GP78			
WE 16-mai-2021			9	20	R	R	R		Fin	10	4			4		R4		
WE 23-mai-2021		7	10		R	R					R			R	Fin			
WE 30-mai-2021		8		21	7	11	F1			PF	5			5				
WE 06-juin-2021				22	8	12	F2				R			6				
WE 13-juin-2021										F	6			Bar		Fin		
WE 20-juin-2021																		
WE 27-juin-2021																		
WE 04-juil-2021	Eté																	

Del : Délaiages		2020	2021
Fin Finalités	Toussaint	01/11/20	
IL : Interligue	Armistice	11/11/20	
D : Dispo	Pâques	04/04/21	
R : Report	Lundi de Pâques	05/04/21	
Bar : Barrage CF U18M & U17F	Fête du travail	01/05/21	
T : Tournoi	Victoire 1945	08/05/21	
CaD : Tour de cadrage	Ascension	13/05/21	
PF : Petites finales	Pentecôte	24/05/21	
R1,R2 : Tour régional			

Vacances scolaires :	
Reprise le mardi 01 septembre 2020	Hiver : Fin des cours le samedi 13 février 2021
Toussaint Fin des cours le samedi 17 octobre 2020	Reprise des cours le lundi 01 mars 2021
Reprise des cours le lundi 2 novembre 2020	Printemps : Fin des cours samedi 17 avril 2021
Noël : Fin des cours le samedi 19 décembre 2020	Reprise des cours le lundi 3 mai 2021
Reprise des cours le lundi 4 janvier 2021	Eté : Fin des cours le mardi 6 juillet 2021

TITRE 7 – GRILLES DES COMPÉTITIONS

GRILLE DE 12 ÉQUIPES SUR 22 DATES
(sécurisée avec 2 groupes de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	match 6	journée retour	n° attribut°
sous-poule A	1	2 / 6	1 / 4	3 / 5	8 / 12	7 / 10	9 / 11	6	sous-poule B
	2	6 / 3	4 / 2	5 / 1	12 / 9	10 / 8	11 / 7	7	
	3	5 / 4	1 / 6	2 / 3	11 / 10	7 / 12	8 / 9	8	
	4	3 / 1	2 / 5	6 / 4	9 / 7	8 / 11	12 / 10	9	
	5	1 / 2	4 / 3	5 / 6	7 / 8	10 / 9	11 / 12	10	
seconde phase	11	1 / 7	2 / 8	3 / 9	4 / 10	5 / 11	6 / 12	18	seconde phase
	12	9 / 1	10 / 2	11 / 3	12 / 4	7 / 5	8 / 6	17	
	13	1 / 8	2 / 7	3 / 10	4 / 9	5 / 12	6 / 11	20	
	14	10 / 1	9 / 2	12 / 3	11 / 4	8 / 5	7 / 6	19	
	15	1 / 11	2 / 12	3 / 8	4 / 7	5 / 9	6 / 10	22	
	16	12 / 1	11 / 2	7 / 3	8 / 4	10 / 5	9 / 6	21	

GRILLE DE 10 ÉQUIPES SUR 20 DATES
(sécurisée avec 2 groupes de 5 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	match 6	journée retour	n° attribut°
sous-poule A	1	2 / Exempt	1 / 4	3 / 5	8 / Exempt	7 / 10	9 / 11	6	sous-poule B
	2	Exempt / 3	4 / 2	5 / 1	Exempt / 9	10 / 8	11 / 7	7	
	3	5 / 4	1 / Exempt	2 / 3	11 / 10	7 / Exempt	8 / 9	8	
	4	3 / 1	2 / 5	Exempt / 4	9 / 7	8 / 11	Exempt / 10	9	
	5	1 / 2	4 / 3	5 / Exempt	7 / 8	10 / 9	11 / Exempt	10	
seconde phase	11	1 / 9	2 / 10	3 / 11	4 / 7	5 / 8		16	seconde phase
	12	10 / 1	11 / 2	7 / 3	8 / 4	9 / 5		17	
	13	1 / 11	2 / 7	3 / 8	4 / 9	5 / 11		18	
	14	7 / 1	8 / 2	9 / 3	10 / 4	11 / 5		19	
	15	1 / 8	2 / 9	3 / 10	4 / 11	5 / 7		20	

GRILLE DE 9 ou 10 ÉQUIPES SUR 18 DATES
(sécurisée avec 1 groupes de 10 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	journée retour
poule unique	1	10 / 1	9 / 2	3 / 8	7 / 4	5 / 6	10
	2	1 / 9	8 / 10	2 / 7	6 / 3	4 / 5	11
	3	1 / 8	7 / 9	10 / 6	5 / 2	3 / 4	12
	4	7 / 1	6 / 8	9 / 5	4 / 10	2 / 3	13
	5	1 / 6	5 / 7	8 / 4	3 / 9	10 / 2	14
	6	5 / 1	4 / 6	7 / 3	2 / 8	9 / 10	15
	7	1 / 4	3 / 5	6 / 2	10 / 7	8 / 9	16
	8	3 / 1	2 / 4	5 / 10	9 / 6	7 / 8	17
	9	1 / 2	10 / 3	4 / 9	8 / 5	6 / 7	18

GRILLE DE 8 ÉQUIPES SUR 14 DATES
(sécurisée avec 2 groupes de 4 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour	n° attribut°
sous-poule A	1	2 / 3	1 / 4	6 / 7	5 / 8	5	sous-poule B
	2	3 / 1	4 / 2	7 / 5	8 / 6	6	
	3	3 / 4	1 / 2	7 / 8	5 / 6	7	
	4	4 / 1	3 / 2	8 / 5	7 / 6	8	
seconde phase	9	1 / 7	2 / 8	3 / 5	4 / 6	13	seconde phase
	10	8 / 1	5 / 2	6 / 3	7 / 4	14	
	11	1 / 5	2 / 6	3 / 7	4 / 8	15	
	12	6 / 1	7 / 2	8 / 3	5 / 4	16	

GRILLE DE 7 ou 8 ÉQUIPES SUR 14 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 8 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour
POULE UNIQUE	1	8 / 1	7 / 2	3 / 6	5 / 4	8
	2	1 / 7	2 / 5	4 / 3	6 / 8	9
	3	1 / 6	3 / 2	8 / 4	5 / 7	10
	4	5 / 1	2 / 8	7 / 3	4 / 6	11
	5	1 / 4	6 / 2	3 / 5	8 / 7	12
	6	3 / 1	2 / 4	5 / 8	7 / 6	13
	7	1 / 2	8 / 3	4 / 7	6 / 5	14

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 8 ÉQUIPES SUR 8 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 8 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour
PO / PD 4 + 4	1	1 / 8	2 / 7	3 / 6	4 / 5	5
	2	7 / 1	8 / 2	5 / 3	6 / 4	6
	3	1 / 6	2 / 5	3 / 8	4 / 7	7
	4	5 / 1	6 / 2	7 / 3	8 / 4	8

GRILLE DE 5 ou 6 ÉQUIPES SUR 10 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	journée retour
POULE UNIQUE	1	1 / 4	2 / 6	3 / 5	8
	2	5 / 1	4 / 2	6 / 3	9
	3	1 / 6	2 / 3	5 / 4	10
	4	3 / 1	2 / 5	6 / 4	11
	5	1 / 2	4 / 3	5 / 6	12

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 6 ÉQUIPES SUR 8 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	journée retour
PO / PD 2 + 2 + 2	1	1 / 4	2 / 6	3 / 5	5
	2	4 / 2	5 / 1	6 / 3	6
	3	1 / 3	2 / 5	4 / 6	7
	4	6 / 1	3 / 2	5 / 4	8

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 6 ÉQUIPES SUR 6 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	journée retour
PO / PD 3 + 3	1	1 / 5	2 / 6	3 / 4	4
	2	6 / 1	4 / 2	5 / 3	5
	3	1 / 4	2 / 5	3 / 6	6

GRILLE DE 3 ou 4 ÉQUIPES SUR 6 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 4 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	journée retour
POULE UNIQUE	1	1 / 4	2 / 3	4
	2	3 / 1	4 / 2	5
	3	1 / 2	3 / 4	6

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 4 ÉQUIPES SUR 4 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 4 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	journée retour
PO / PD 2 + 2	1	1 / 4	2 / 3	4
	2	3 / 1	4 / 2	3

GRILLE DE TOURNOI À 4 ÉQUIPES

1 journée	1 / 2	3 / 4	1 / 3	2 / 4	1 / 4	2 / 3
-----------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

GRILLE DE TOURNOI À 3 ÉQUIPES

1 journée	1 / 2	1 / 3	2 / 3
-----------	-------	-------	-------

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

